

Règlement de concours

Championnat Valaisan Agrès

Sierre, 3 et 4 mai 2025

Table des matières

1.	Généralités	2
1.1	Responsabilité	2
1.2	Concours.....	2
1.3	Déroulement des concours	2
1.4	Participation	2
1.5	Inscriptions	3
1.6	Juges	4
1.7	Finances.....	4
1.8	Résultats	5
1.9	Distinctions	6
1.10	Concours par équipe (Team).....	6
1.11	Taxation	6
2.	Règlements particuliers.....	7
2.1	Concours aux agrès individuels – filles et garçons	7
2.2	Fair Play.....	7
3.	Dispositions finales	7

1. Généralités

1.1 Responsabilité

Le Championnat Valaisan Agrès est placé sous la responsabilité du CT de Gym Valais-Wallis et est organisé par la société de gymnastique de Sierre Gym.

1.2 Concours

Les disciplines suivantes sont offertes :

- Agrès individuels garçons et filles
 - Valaisans : C1 à C7, D/H, Open
 - Invités : C5 à C7, D/H
- Concours par équipe (réservé aux valaisans). Le terme Team est utilisé dans l'outil d'inscription.

1.3 Déroulement des concours

Dates : Samedi 3 mai 2025 :	Filles :	catégories C5 à C7, D, Open
	Garçons :	catégories C1 à C7, H, Open
	Invités :	catégories C5 à C7, D/H
Dimanche 4 mai 2025 :	Filles :	catégories C1 à C4

Lieu : Salle omnisports
Rue du Mont Noble 21, 3960 Sierre

1.4 Participation

- Les gymnastes des catégories filles 6 et 7, des catégories garçons 5 à 7, des catégories D/H et Open faisant partie d'une société de Gym Valais-Wallis peuvent participer au championnat.
- Les gymnastes des catégories filles 1 à 5 et des catégories garçons 1 à 4, sélectionnés lors des Qualifications pour le Championnat Valaisan Agrès, peuvent participer au championnat.
- La catégorie Open est destinée aux filles de 18 à 21 ans et aux garçons de 22 à 27 ans. Elle est introduite à l'essai. Il n'y aura qu'un seul classement pour cette catégorie. Les gymnastes peuvent uniquement participer aux compétitions au niveau cantonal.
- Les gymnastes ayant participé à un ou des concours en artistique durant la saison en cours ne sont pas admis.
- Dans les catégories C5, C6, C7 et C D/H, filles et garçons, les invités sont acceptés au concours, dans les limites des capacités.
- Conformément au règlement, les participants déclarés comme Membres Actifs FSG sont assurés auprès de la CAS de la FSG pour la responsabilité civile, les bris de lunettes et les accidents.

- Les gymnastes ont l'obligation de concourir dans les groupes prévus par les chefs de place. Les gymnastes seront groupés par sociétés dans la mesure du possible. Les groupes seront établis préalablement et affichés le jour du concours dans la salle de gym.
- Le moniteur est tenu d'annoncer la présence de ses gymnastes à la table de concours au plus tard 30 minutes avant le rassemblement.
- En cas de consommation avérée de produits illicites par un/une gymnaste, la direction de concours se réserve le droit de l'exclure de la compétition.
- Les participants aux fêtes/concours en public sont informés qu'ils peuvent être pris en photo ou filmés lors de leurs productions. Ces documents pourront se retrouver sur le site de Gym Valais-Wallis mais ne seront en aucun cas utilisés pour faire de la publicité payante.
- La présence des moniteurs sur la place de concours est limitée comme suit :
 - De 1 à 4 gymnastes : maximum 1 moniteur
 - De 5 à 9 gymnastes : maximum 2 moniteurs
 - Dès 10 gymnastes : maximum 3 moniteurs

Un aide-moniteur supplémentaire est également accepté.

1.5 Inscriptions

- Tous les gymnastes doivent être inscrits dans FSG-Admin au **30 novembre 2024** faute de quoi, il ne sera pas possible de les inscrire « online ».
- Les inscriptions doivent être effectuées sur le site de Gym Valais-Wallis : inscription.gymvalais.ch
 Deux personnes par société (président et responsable technique) recevront un login pour effectuer les inscriptions et accéder à la marche à suivre disponible sur le site.
 En cas de problème, contactez l'administrateur : François Boand, fboand@netplus.ch
- Pour les filles C6 et C7, les garçons C5 à C7, les catégories D/H et Open :
 Ouverture des inscriptions : **15 décembre 2024**
 Délai d'inscription : **19 janvier 2025**
- Dès la fin du week-end des qualifications, vous devez inscrire vos gymnastes qualifiés, vos équipes et vos juges, aux championnats Valaisans via le site de Gym Valais-Wallis et cela jusqu'au 20 avril 2025.
- En cas de désistement, les 2 « viennent ensuite » de chaque catégorie peuvent être appelés à participer au championnat valaisan. La responsable manifestation prend contact avec le moniteur responsable.
- L'inscription des équipes (Team) est nominative. Les noms des 4 gymnastes et du remplaçant devront être précisés. Les résultats du gymnaste remplaçant seront pris en compte en cas de blessure d'un membre de l'équipe. Des mutations concernant les noms des gymnastes sont autorisés jusqu'au 2 mai 2025 à midi.

- **Inscriptions des invités** : Les inscriptions doivent être effectuées « online », à partir du 15 décembre 2024, sur le site www.gymvalais.ch (suivre le lien inscription, en haut à gauche).
Délai d'inscription des individuels invités: **23 février 2025**
- Aucune inscription tardive ne sera prise en considération.
- **Des frais seront facturés aux sociétés pour toute modification ou mutation apportée aux inscriptions après le délai d'inscription. Cela inclut, par exemple, des modifications sur le nom, le prénom, la date de naissance ou la catégorie de concours.**

1.6 Juges

- Chaque société doit inscrire :

Juges pour les Cat. 1 et 2

Dès 1 gymnaste 1 juge BI
Dès 16 gymnastes 2 juges BI
Dès 31 gymnastes 3 juges BI
Et ainsi de suite

Juges pour les Cat. 3 et 4

Dès 1 gymnaste 1 juge BI
Dès 16 gymnastes 2 juges BI
Dès 31 gymnastes 3 juges BI
Et ainsi de suite

Juges pour les Cat. 5 à 7, D / H, Open

Dès 1 gymnaste 1 juge BII
Dès 21 gymnastes 2 juges BII
Dès 41 gymnastes 3 juges BII
Et ainsi de suite

- Les juges en formation ne sont pas pris en compte dans les quotas.
- Après inscription, chaque juge recevra une confirmation par courrier et devra confirmer sa présence par écrit. En cas d'absence, le juge doit trouver un remplaçant et avertir les responsables juges.
- Si aucun juge n'est inscrit, les gymnastes concourent sans être classés. Si le nombre de juge est insuffisant, la société est sanctionnée par une amende.

1.7 Finances

- **Catégories filles C6 et C7, garçons C5 à C7, D / H, Open :**

Finance d'inscription : Fr. 25.- par gymnaste.

Délai de paiement : **26 janvier 2025** (gymnastes valaisans)
 23 février 2025 (gymnastes invités)

Une amende sera facturée aux sociétés en cas de retard de paiement.

Montant à verser sur le compte :

**Raiffeisen SION et Région,
GYM VALAIS-WALLIS, 3960 SIERRE,
IBAN N° CH76 8080 8002 9429 5574 7**

Préciser le motif de paiement : société, concours, catégories

Vos inscriptions ne seront pas prises en compte tant que votre paiement ne nous sera pas parvenu. Gym Valais-Wallis n'envoie ni facture ni BV. La confirmation d'inscription (fichier pdf) envoyée par email aux sociétés contient les informations nécessaires à transmettre au caissier.

- **Catégories filles C1 à C5, garçons C1 à C4 et concours par équipe (Team) :**

Finance d'inscription : Fr. 25.- par gymnaste sélectionné et 30.- par équipe.

Après le Championnat Valaisan Agrès, le CT de Gym Valais-Wallis enverra aux sociétés concernées la facture correspondante pour les gymnastes qualifiés et les équipes. Le versement devra se faire dans les plus brefs délais.

- Les finances d'inscriptions ne seront pas remboursées même sur présentation d'un certificat médical.
- Le retrait du concours par équipe (Team) n'est autorisé que lorsque le nombre de gymnastes présents n'est plus suffisant.
- Tous les prix souvenirs commandés dans les délais seront transmis aux moniteurs, y compris pour les gymnastes absents.

1.8 Résultats

- A la fin du concours de chaque catégorie, selon annonce du speaker, un représentant par société doit venir contrôler les notes de ses gymnastes à la table de concours et signer la feuille de contrôle. Après 2 appels, les notes sont considérées comme acceptées.
- L'annonce des résultats s'effectuera à la fin des concours.
- Tous les gymnastes se présentent à l'annonce des résultats en tenue gymnique.
- Les gymnastes qui ne se présentent pas aux résultats ne reçoivent pas de médaille. Exception sera faite pour les absences justifiées annoncées au préalable à la direction de concours.
- Les résultats seront affichés dans les locaux de compétition. Il n'y aura pas de version imprimée pour les sociétés.
- Ils seront également publiés sur le site www.gymvalais.ch après la dernière proclamation officielle de la journée.

1.9 Distinctions

- Les trois premiers de chaque catégorie reçoivent une médaille, pour autant que le passage de catégorie soit réussi.
- Des distinctions seront distribuées à 30% des gymnastes classés.
- Un classement distinct sera établi pour les garçons et pour les filles, sauf pour la catégorie Open qui aura un classement unique.
- Les gymnastes valaisans et invités sont classés séparément. Le classement par équipe est réservé aux sociétés valaisannes.
- Tous les gymnastes inscrits au concours recevront un prix souvenir. Ces prix doivent être retirés par le moniteur après la proclamation des résultats, au local du contrôle des notes.

1.10 Concours par équipe (Team)

- Les concours par équipe se déroulent dans le cadre des concours individuels. Chaque société valaisanne prend part, si elle le désire, à ce concours moyennant une finance d'inscription.
- Chaque société valaisanne inscrit son ou ses équipes (Team) au moment où elle confirmera ses qualifiés au Championnat Valaisan. L'inscription des équipes (Team) est nominative. Les noms des 4 gymnastes et du remplaçant devront être précisés.
- Chaque société ne peut inscrire qu'une seule équipe par catégorie.

Catégorie A

Equipe formée de 4 gymnastes féminines réparties dans les catégories 1 à 4

Catégorie B

Equipe formée de 4 gymnastes féminines réparties dans les catégories 5 à 7 et Dames

Catégorie C

Equipe formée de 4 gymnastes masculins répartis dans les catégories 1 à 7 et Hommes.

- En cas d'égalité dans les 3 premiers rangs des concours par équipe, on départage les équipes ex aequo par le meilleur total (4 notes) obtenu à un engin, et ainsi de suite en cas de nouvelle égalité (anneaux – saut – reck – sol – barres).

1.11 Taxation

- Le programme de compétition de gymnastique aux agrès individuelle (GAI), édition 01.2020 ainsi que la version de la table de classification GAI en cours de validité lors des Championnats suisses s'appliquent.
- Toutes les réclamations de jugements sont à adresser uniquement au chef juge, sous peine de déduction aux gymnastes de la société.

2. Règlements particuliers

2.1 Concours aux agrès individuels – filles et garçons

- Catégories : garçons C1G, C2G, C3G, C4G, C5G, C6G, C7G, CHG, Open.
filles C1F A, C1F B, C2F A, C2 F B, C3F, C4F, C5F, C6F, C7F, CDF, Open.
- Il n'est pas permis de concourir dans une catégorie inférieure à celle réussie en 2024.
- Il n'est pas nécessaire d'amener les cartes de catégorie à la table de concours.
- Le titre de "champion/championne" valaisan(ne) est attribué au meilleur Valaisan / à la meilleure Valaisanne de chaque catégorie.
- Le titre de « champion/championne valaisan(ne) toutes catégories » est attribué au meilleur Valaisan / à la meilleure Valaisanne de la catégorie 7 à condition d'avoir obtenu une moyenne de 8,5 points par engin.
- S'il n'y a pas de participant(e) en catégorie 7, le titre de « champion/championne valaisan(ne) toutes catégories » est attribué au meilleur Valaisan / à la meilleure Valaisanne de la catégorie inférieure selon la même condition susmentionnée (C6 – CD/H – C5).
- Le CO met à disposition des installations sûres. Les sociétés sont responsables de l'utilisation en bonne et due forme des installations et des engins. La sécurité des gymnastes est prioritaire. Gym Valais-Wallis ainsi que le CO ne portent aucune responsabilité en cas d'utilisation des installations et des engins non conforme aux directives ainsi qu'en cas d'erreur de manipulation.
- Pour les garçons, le reck haut est obligatoire dès la catégorie C5.
- Directives de sécurité : des liens de sécurité fermés, voire des boulons insérés, doivent servir à sécuriser les exercices aux anneaux balançants.

2.2 Fair Play

Merci de respecter les règles élémentaires de savoir-vivre dans les gradins, les vestiaires et aux divers postes de concours. Une attitude fair-play est attendue de la part des gymnastes, des moniteurs et des spectateurs.

3. Dispositions finales

- Les moniteurs et monitrices ou individuels qui agissent contrairement aux prescriptions et directives perdent leurs droits et peuvent être exclus des concours ou disqualifiés.
- Les moniteurs, monitrices et juges en formation représentent leurs sociétés et doivent se présenter en tenue de gymnastique dans la salle de gym.
- Des réclamations éventuelles relatives aux concours sont à formuler par écrit au chef de place dans les 15 minutes qui suivent la fin des concours de la catégorie concernée, moyennant un versement de Fr. 100.-.

- Tous les cas non prévus dans le présent règlement de concours seront étudiés par le CT de Gym Valais-Wallis.
- En cas de doute ou d'interprétation différente, la version française du présent règlement fait foi.
- Les décisions prises sont sans appel.

Le Comité Technique de Gym Valais-Wallis

Novembre 2024

Merci de votre collaboration et de votre participation !

*Gym Valais-Wallis vous souhaite, ainsi qu'à vos gymnastes, plein succès
pour les compétitions à venir.*